

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
12 février 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 29

OBJET :

**17. SIECF. DEMANDE
DE TRAVAUX
D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
CONCOMMITANTS
AUX TRAVAUX
D'EFFACEMENT DES
RÉSEAUX
ÉLECTRIQUES
(RÉALISÉS PAR
ÉNEDIS) RUE THIERS.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID : 059-215004004-20210219-02032021D17_AK-DE

L'an deux mil-vingt-et-un, le dix-neuf FÉVRIER à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. DECREUS Christophe – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine **donnant procurations respectives** à Mme BEURAERT Martine – M. DELFLY Jean-Louis – M. BAUDRY José – M. LORIDAN Bernard.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est membre du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple. À ce titre, il exerce la compétence d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, il est propriétaire des réseaux basse et moyenne tension. Il a confié l'exploitation de ce réseau électrique à Enedis, anciennement ERDF, par le biais d'un traité de concession.

Le SIECF exerce également sur le territoire de la commune, les compétences éclairage public (option A ou B) et télécom numérique.

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement prévu entre ENEDIS et le SIECF, ENEDIS va réaliser des travaux de résorption des fils nus rue Thiers.

Aussi, la commune, en accord avec le SIECF souhaite réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public, concomitamment aux travaux ENEDIS, prévus de la rue Thiers jusqu'aux feux et autour de la place côté kiosque. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'éclairage public est assurée par le SIECF.

Il est rappelé que les aménagements en matière de voirie, sont à la charge de la commune et/ou de la Communauté de Communes.

Le SIECF a donné un accord de principe pour la réalisation de ces travaux d'effacement des réseaux. Le montant maximum des travaux est estimé à 75 000 € HT auquel on soustrait 9 750 € d'aide dans le cadre du plan de relance.

.../...

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

04.03.2021

ID : 059-215904004-20210219-03032021017 AK-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2021

17. SIECF. DEMANDE DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC CONCOMITANTS AUX TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES (RÉALISÉS PAR ÉNEDIS) RUE THIERS.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve définitivement le projet exposé ;
- donne son accord définitif pour la prise en charge du montant prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage public, à savoir 65 250 € (75000€ - 9 750 €) ;
- précise que cette participation sera prise en charge par le budget communal ;
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président du SIECF relative à la réalisation de ces travaux et à leur prise en charge ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;
- note que les aménagements en matière de voirie sont à la charge de la commune.

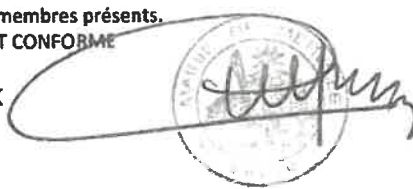
Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.